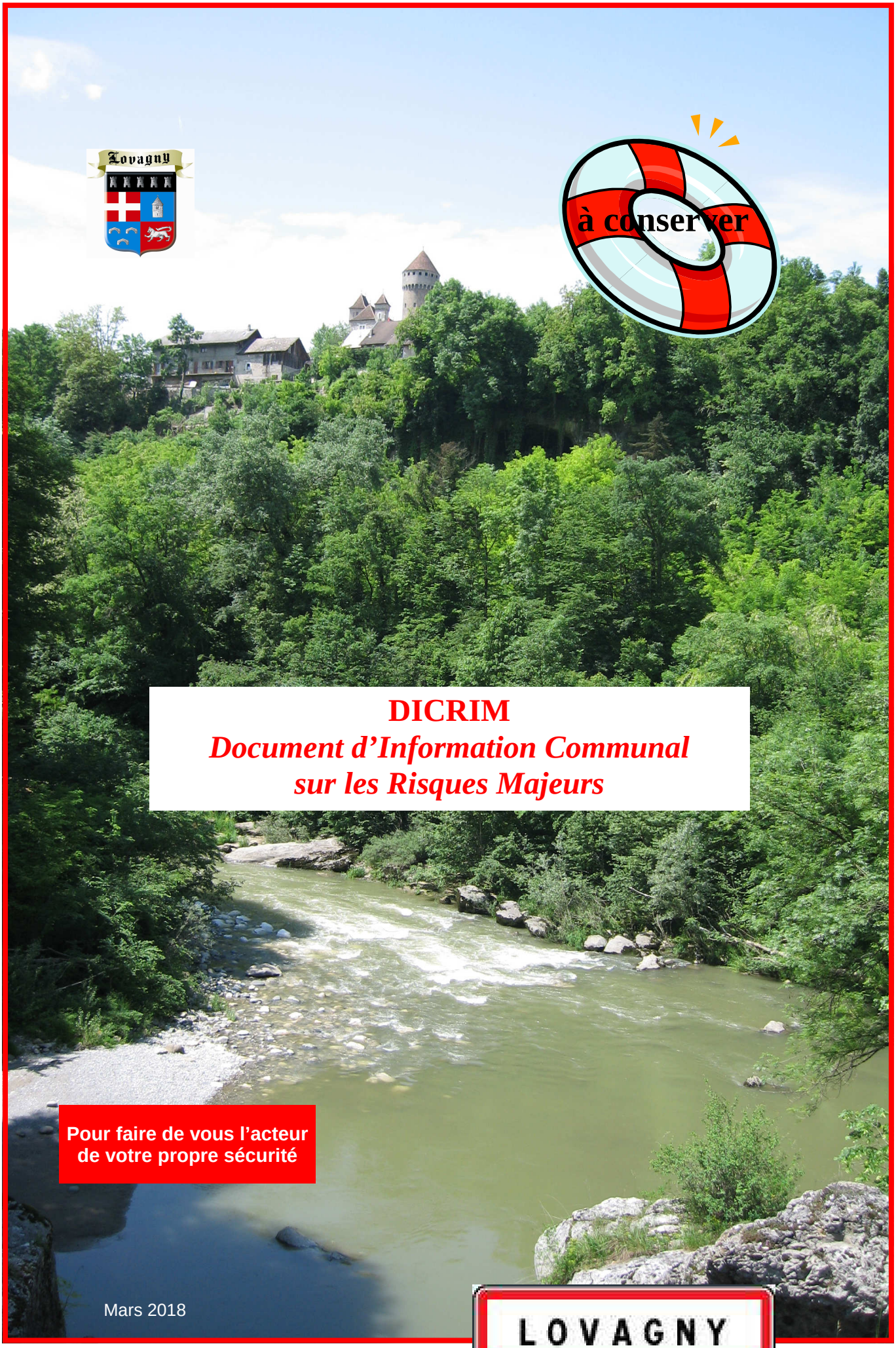

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Pour faire de vous l'acteur de votre propre sécurité

Mars 2018

LOVAGNY

SOMMAIRE

Informations 1

Informations utiles 2
⇒ *Les numéros d'urgence*
⇒ *L'alerte*
⇒ *La radio*
⇒ *Les consignes générales*

Les risques majeurs à Lovagny 3

Inondations 4
⇒ *Prévenir/protéger*
⇒ *Gestion du risque*
⇒ *Evènements marquants*
⇒ *Les bons réflexes* 5

Mouvements de terrain 6
⇒ *Prévenir/protéger*
⇒ *Gestion du risque*
⇒ *Evènements marquants*
⇒ *Les bons réflexes* 7

Séismes 8
⇒ *A savoir*
⇒ *Prévenir/protéger*
⇒ *Gestion du risque*
⇒ *Les bons réflexes* 9

Effondrements miniers 10
⇒ *Prévenir/protéger*
⇒ *Principes réglementaires*
⇒ *Les bons réflexes* 11

Transports de matières dangereuses 12
⇒ *Prévenir/protéger*
⇒ *Gestion du risque*
⇒ *Les bons réflexes* 13

Aléas météorologiques 14
⇒ *La vigilance météo*
⇒ *Le risque canicule*
⇒ *Les bons réflexes* 15

INFORMATIONS

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens.

Conformément à la réglementation, le Maire et le Préfet contribuent à l'identification et à l'amélioration de la connaissance sur les risques majeurs.

Outre le fait que la responsabilité de l'Etat et/ou de la collectivité pourrait être engagée, pour absence ou insuffisance de mesures de prévention, il appartient à chaque élu de prendre des dispositions dans le but d'informer et/ou de protéger la population qui réside sur le territoire dont on lui a confié l'administration.

A ce titre, il se doit de transmettre à ses administrés tous les éléments d'information sur les risques existant sur sa commune.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à lire attentivement le présent document qui précise les spécificités qui existent sur la commune de Lovagny et que chacun de nous doit connaître.

Henri CARELLI

Le DICRIM, c'est quoi ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs ».
(Article L 125-2 du Code de l'Environnement)

L'information préventive de la population constitue un des fondements de la politique de prévention des risques. Le présent DICRIM, établi par la commune de Lovagny, a pour objectif principal d'associer ses habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- **Présenter et localiser l'ensemble des risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune ;
- **Rappeler les événements passés** sur la commune ;
- **Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.**

Le RISQUE, c'est quoi ?

⇒ **LE RISQUE MAJEUR**

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique potentiellement dangereux (aléa), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (enjeux) et dépasser les capacités de réaction de la commune.

Le risque majeur se caractérise en particulier par deux critères :
une faible fréquence et une **gravité importante**.

⇒ **L'ACCIDENT MAJEUR / LA CATASTROPHE**

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers.

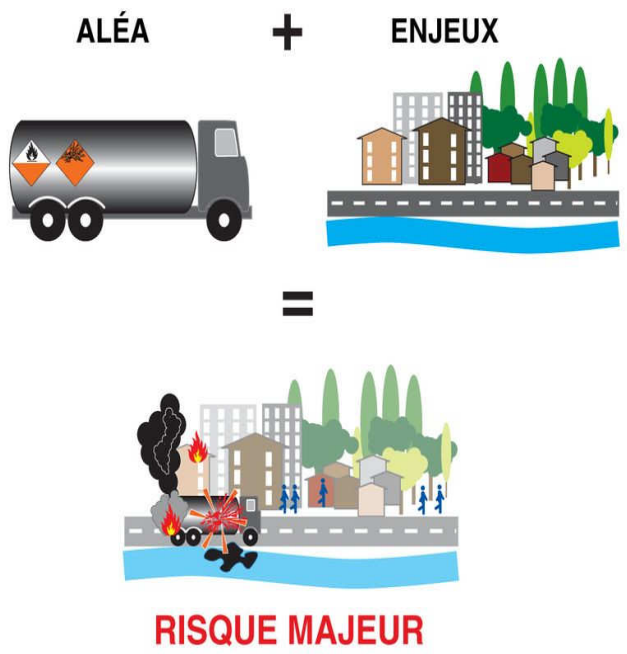

INFORMATIONS UTILES

C'est le Maire qui a la charge d'assurer la sécurité de la population, il prend les dispositions lui permettant de gérer la crise et peut faire appel au préfet, représentant de l'Etat dans le département.

Les numéros d'urgence

Sapeurs-pompiers :	**18**	**Gendarmerie de Meythet :**	**04 50 24 52 40**
Samu :	**15**	**Gendarmerie de la Balme :**	**04 50 68 89 60**
Gendarmerie :	**17**	**Mairie de Lovagny :**	**04 50 46 23 37**

L'alerte

La Commune de Lovagny ne dispose pas de sirène.
Les moyens d'alerte sont donc :

- le porte-voix
- le porte à porte
- l'appel téléphonique
- le répondeur téléphonique de la mairie
- le site internet de la mairie (www.lovagny.fr)

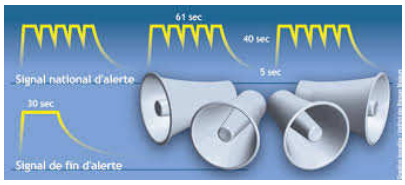

La radio

La radio est une source essentielle de renseignements ; écouter la radio est l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.
Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu Pays de Savoie : 95.2 MHz
- ODS Radio : 101.5 MHz

Les consignes générales

Elles s'appliquent, dès l'alerte, quel que soit le risque, sauf consignes contraires données par les autorités lors de l'événement :

- **Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, si possible dans un endroit sans fenêtre (ne pas rester dans son véhicule)**
- **Ecouter la radio (97.4 MHz ou 101.5 MHz)**
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les institutrices se chargent d'eux)**
- **Ne pas téléphoner, sauf urgence médicale**
- **Ne pas fumer**

Les risques majeurs à Lovagny

A Lovagny, les 4 risques naturels majeurs suivants ont pu être identifiés :

Inondations *Glissements de terrains* *Séismes* *Risques miniers*

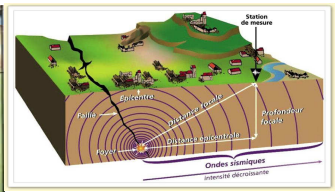

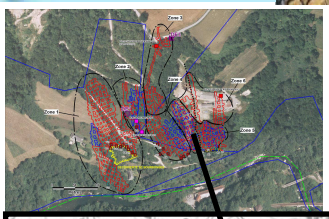

→ Zones d'effondrement minier
Risque d'aléas miniers de faible à fort

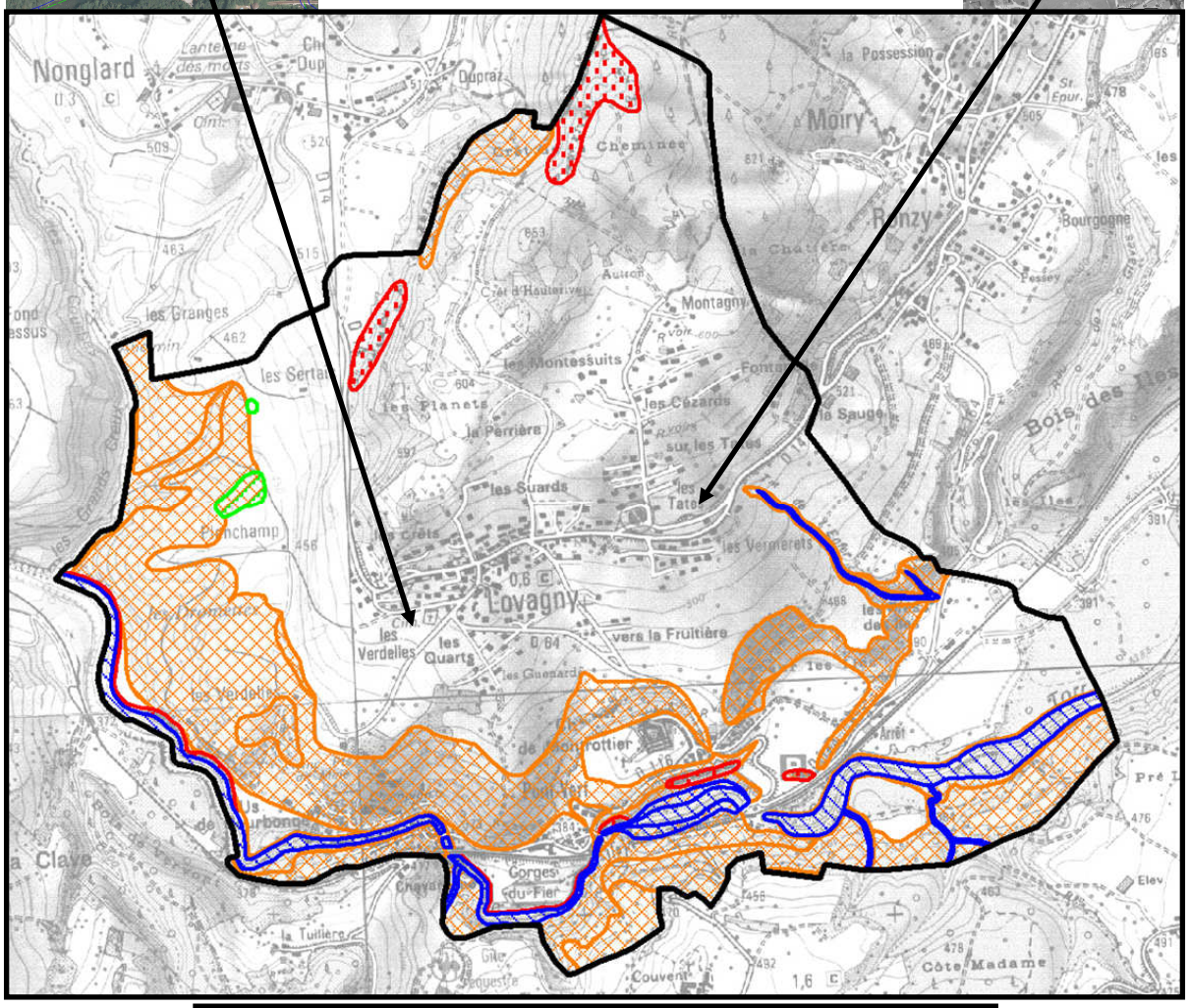

Commune de LOVAGNY
Carte de localisation des aléas

Chutes de pierres — Mouvements de terrains — Zones humides — Débordements torrentiels

Limite communale

échelle 1/25 000 ième

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en février 2009 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application du Code de l'Environnement (Art. L125-2) et du décret du 11/10/1990 modifié.

n° d'autorisation IGN: PARIS 199(1994)50-51

INONDATIONS

L'inondation est une submersion d'une zone pouvant être habitée. On distingue :

⇒ **<u>Les crues torrentielles</u> : elles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et durables, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles charrient des matériaux solides qui sont une source importante de dégâts.**

⇒ **<u>Les laves torrentielles</u> : il s'agit d'un mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides qui se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrains actifs.**

Prévenir / protéger

L'inondation est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables et peut être aggravée arec la fonte des neiges. En cas de forte crue, certains secteurs peuvent être inondés. Le risque est accru pour les zones le long du Fier, notamment au printemps et à l'automne.
En raison des dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement, le Plan Local d'Urbanisme prend en comporte le risque d'inondation et les périmètres inondables font l'objet de prescriptions particulières en matière de constructibilité.
Sur Lovagny, nous constatons un risque de ruissellement, en cas de fortes précipitations, sur :

⇒ Les Suards : le secteur possède des résurgences karstiques qui fonctionnent après de fortes précipitations.

⇒ Le ruisseau du Paradis (route de la Gare) : ruisseau à sec le plus souvent, mais rapidement en eau après des précipitations.

Gestion du risque

⇒ **Mesures de prévision :**

- Carte de vigilance météorologique
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

⇒ **Mesures de prévention :**

- Curage/entretien des berges et des cours d'eau

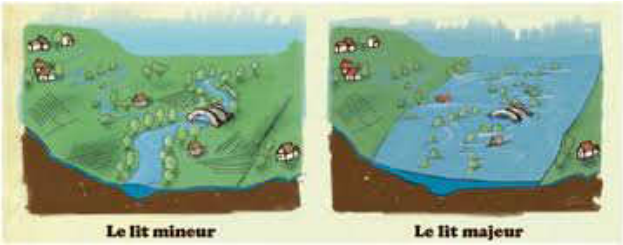

Evènements marquants

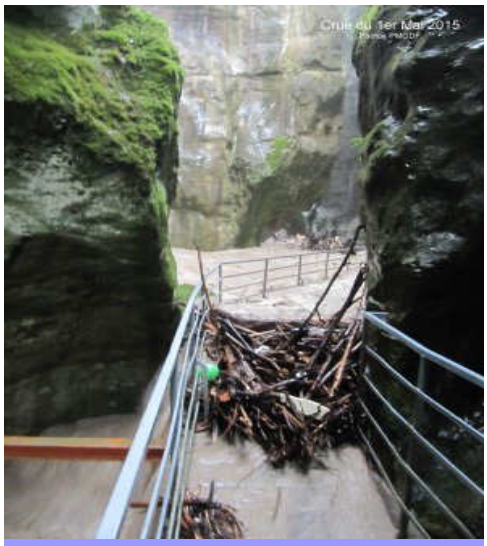

Crue du printemps 2015
Gorges du Fier

⇒ **10/02/1990 et 21/12/1991 : inondations et coulées de boues ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.**

En cas de crue, le niveau du Fier peut largement dépasser (et endommager) la passerelle.
La hauteur maximum de l'eau a été atteinte le 30 septembre 1960, à plus de 27 m au-dessus du niveau moyen du Fier.

Les bons réflexes

⇒ **Avant l'alerte**

- **S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité**
- **Disposer d'un poste à radio à piles**
- **Repérer le point de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité**
- **Faire une réserve d'eau potable et d'aliments**

⇒ **Dès l'alerte**

- **Fermer portes et fenêtres**
- **Signaler votre présence si vous êtes isolé**
- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Mettre hors d'eau les meubles, objets précieux, produits dangereux ou polluants**
- **Amarrer les cuves**
- **Se réfugier sur un point haut**
- **Ne pas téléphoner**
- **Ecouter la radio**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture**
- **Mettre à l'abri les papiers importants**

⇒ **Après l'alerte**

- **Aérer et désinfecter les pièces**
- **Chauffer dès que possible**
- **Rétablir l'électricité que sur les installations sèches**
- **Aider les personnes sinistrées**
- **Evacuer l'eau**
- **S'assurer que l'eau du robinet est potable**
- **Respecter les consignes**

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrains rassemblent l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (occasionnée par l'homme).
On distingue les mouvements lents (glissements de terrains sur faibles pentes) et les mouvements rapides (chutes de pierres et de blocs, glissements de talus, coulées boueuses et laves torrentielles).

Prévenir / protéger

Le Plan Local d'Urbanisme prend en compte le risque de mouvements de terrains et des périmètres, concernant ce risque, ont été définis par l'étude réalisée par la préfecture de la Haute-Savoie en décembre 2007.
Sur Lovagny, les mouvements de terrains se situent principalement :

⇒ Sur le versant en rive gauche du Fier, notamment en limite de Chavanod, entre la voie ferrée et la RD116 (route de Chavanod) et au-dessus des gorges, à l'ouest de la RD116
⇒ Versant sous le château de Montrottier et la RD116
⇒ Coteau situé entre le château de Montrottier et la carrière de Lovagny
⇒ Sur les Iles
⇒ Carrières de Lovagny
⇒ Les Dromettes
⇒ Thalwegs au nord ouest de Planchamp
⇒ Ruisseau Taraud de l'Enfer et ruisseau du Paradis

Gestion du risque

⇒ **Facteurs déclenchants :**

- Forte pluviométrie
- Alternance gel/dégel
- Déboisement
- Pratique agricole
- Croissance de la végétation
- Secousses sismiques

⇒ **Mesures de prévention:**

- Entretien des berges des rivières et des fossés
- Vigilance sur bord de route
- Endiguement

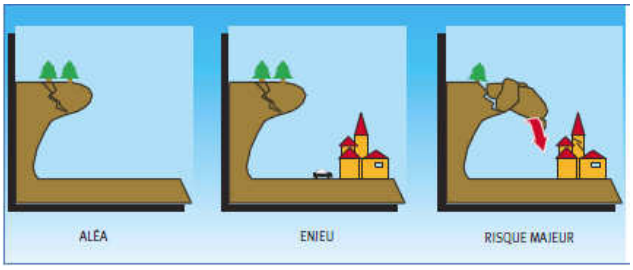

Evènements marquants

2013 : Glissement affectant la RD 116 (Route de Chavanod)

⇒ ***1981 : le déboisement d'une parcelle au-dessus de la voie ferrée a entrainé l'apparition de mouvements affectant la RD 116 (route de Chavanod)***
⇒ ***2004 : glissement de terrain au lieu dit « Les Péchard »***

Après travaux

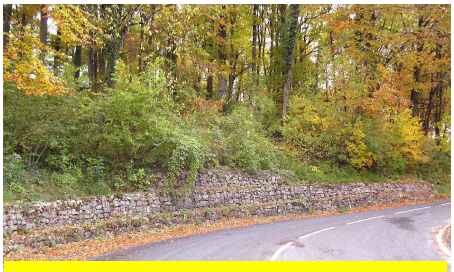
Gabions à 3 étages sur la RD 116 en remontant vers Chavanod

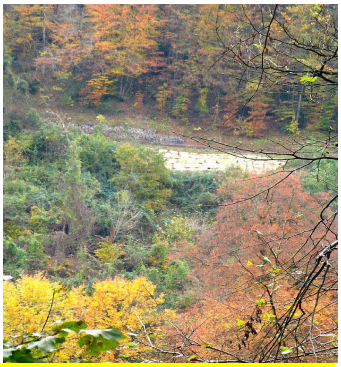
RD 64 au niveau du Château : micro enrochements pour stabiliser le talus

Les bons réflexes

⇒ **Avant l'alerte**

- **S'informer des risques encourus et de consignes de sauvegarde**
- **Disposer d'un poste à radio à piles**
- **Faire une réserve d'eau potable, de vivres et de vêtements chauds**
- **Prendre votre trousse de 1ers secours ainsi que les médicaments urgents**

⇒ **Dès l'alerte**

- **Ecouter la radio pour connaitre les consignes à suivre**
- **Fuir latéralement**
- **Gagner les hauteurs les plus proches**
- **Ne pas revenir sur vos pas**
- **Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé**

⇒ **Après l'alerte**

- **Rester confiné**
- **Suivre les instructions donnés à la radio**
- **Evaluer les dégâts**

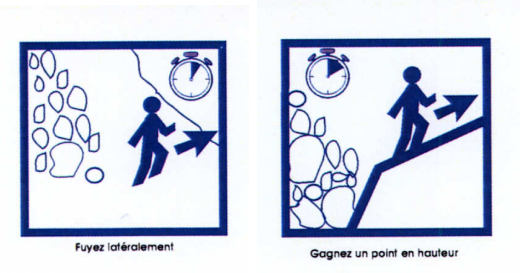

EFFONDREMENTS MINIERS

L'effondrement : dans certains cas, la ruine de l'édifice minier ne se fait pas progressivement mais on observe l'effondrement en bloc de l'ensemble des terrains compris entre le fond et la surface.

Prévenir / protéger

La commune de Lovagny est concernée par des risques d'aléas miniers qui se situent principalement dans les zones ci-dessous (Chavaroche, Bourbonges, Gardebois, Montrottier et les Tattes) :

Un porter à connaissance en date du 11/02/2014, transmis par Mr le Préfet de Haute-Savoie, a informé la commune de Lovagny de risques d'effondrement localisés sur les anciens secteurs des concessions des mines d'asphaltes.

Ce document, applicable immédiatement au Plan Local d'Urbanisme , interdisait toutes nouvelles constructions et modifications substantielles du bâti existant dans ces zones .

Afin de permettre la construction, sous certaines conditions <u>dans les zones d'aléas faibles uniquement</u>, la commune a sollicité, auprès des services de l'Etat, l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) qui a été délivré et approuvé le 30/01/2017.

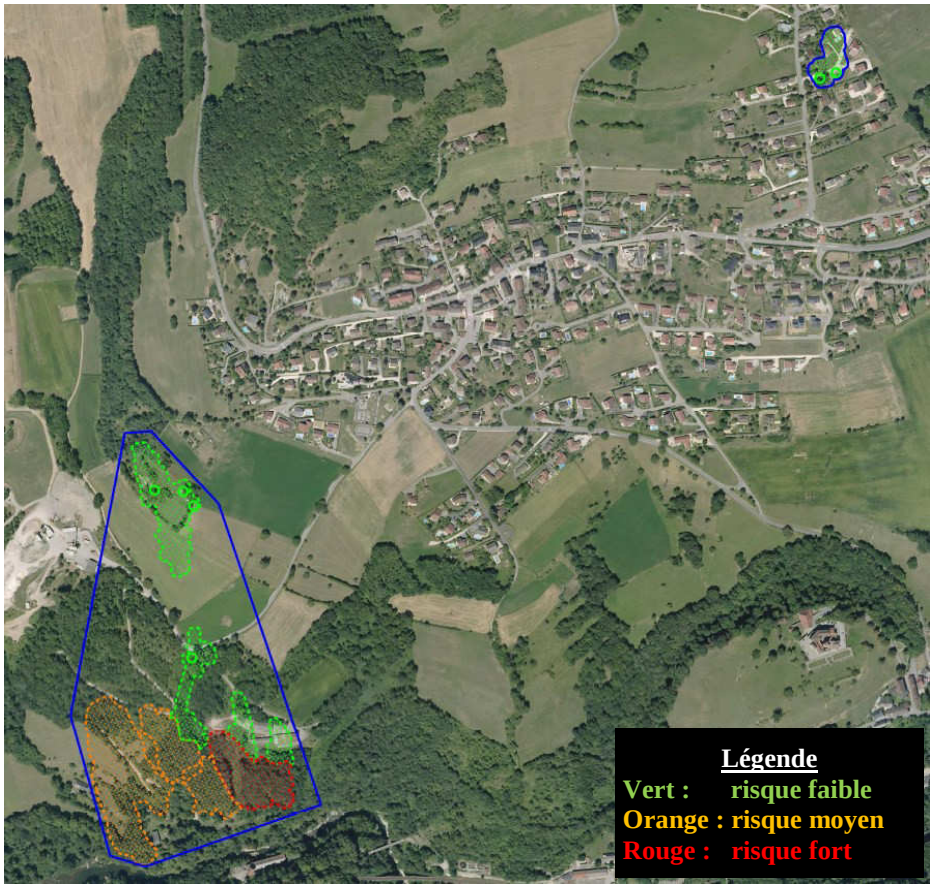

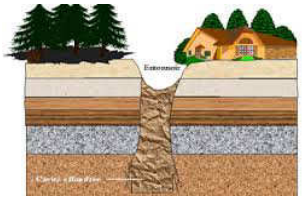

La sécurité de ces sites relève aujourd'hui de la responsabilité des propriétaires des terrains de surface qui ont été avisés de ces risques.

Principes réglementaires

ALEAS	Niveau d'aléas		
	Fort	Moyen	Faible
Effondrement localisé (hors puits)	**Inconstructible**		Constructible sous certaines conditions et selon les prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).
Tête de puits matérialisé ou non	**Inconstructible sur la zone d'aléa liée aux puits**		

Les bons réflexes

⇒ **Avant l'alerte**

- S'informer sur les risques encourus et les consignes de sauvegarde si le risque survient

⇒ **Dès l'alerte**

- Evacuer les lieux au plus tôt
- Se mettre à la disposition des secours
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas revenir sur ses pas
- Couper l'alimentation en gaz

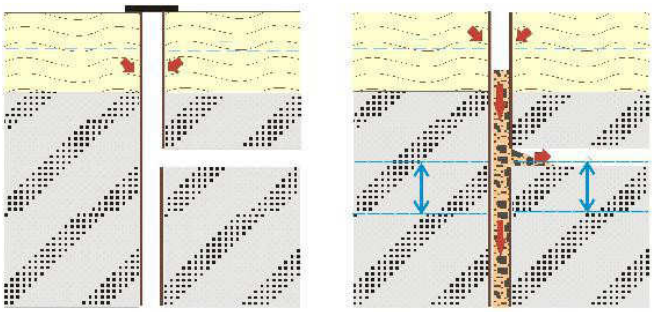

⇒ **Après l'alerte**

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours

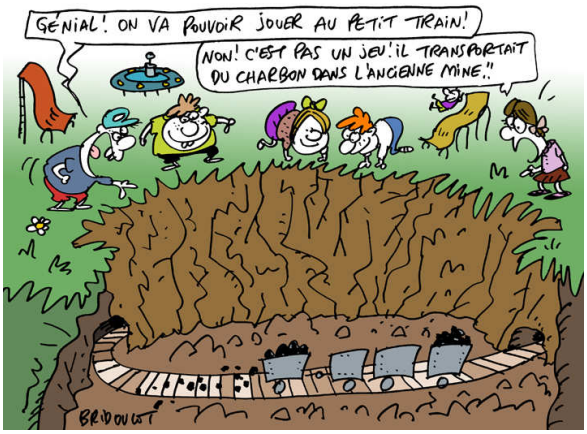

SEISMEs

Un séisme provient de la fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille préexistante. Cette fracturation s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie.
Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir du foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des variation.

A savoir

La sismicité de la région annécienne est principalement liée à l'existence de la faille du Vuache.
La commune de Lovagny est classée, par arrêté préfectoral du 31 mars 2011, en risque sismique moyen (Zone 4).
La magnitude mesure la puissance d'un séisme à l'énergie libérée lors de la fracturation qui débute sous forme d'ondes sismiques. L'échelle de magnitude = échelle de Richter.
L'intensité observée en surface est définie par l'importance des effets sur l'homme et les constructions provoquées par le séisme. L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

Prévenir / protéger

Un zonage sismique couvre l'ensemble du territoire Français. Ce zonage détermine les règles de constructions parasismiques auxquelles doivent se conformer toutes les constructions nouvelles y compris les maisons individuelles.

⇒ ***Evènement marquant le 15/07/1996 : séisme ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.***

Gestion du risque

⇒ **Mesures de prévention**

- Elagage des arbres
- Mise en sécurité des bâtiments menaçant effondrement

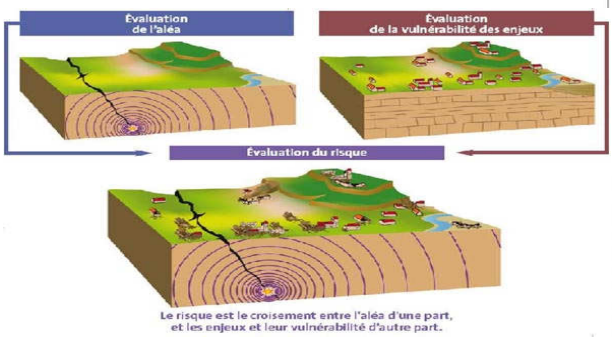

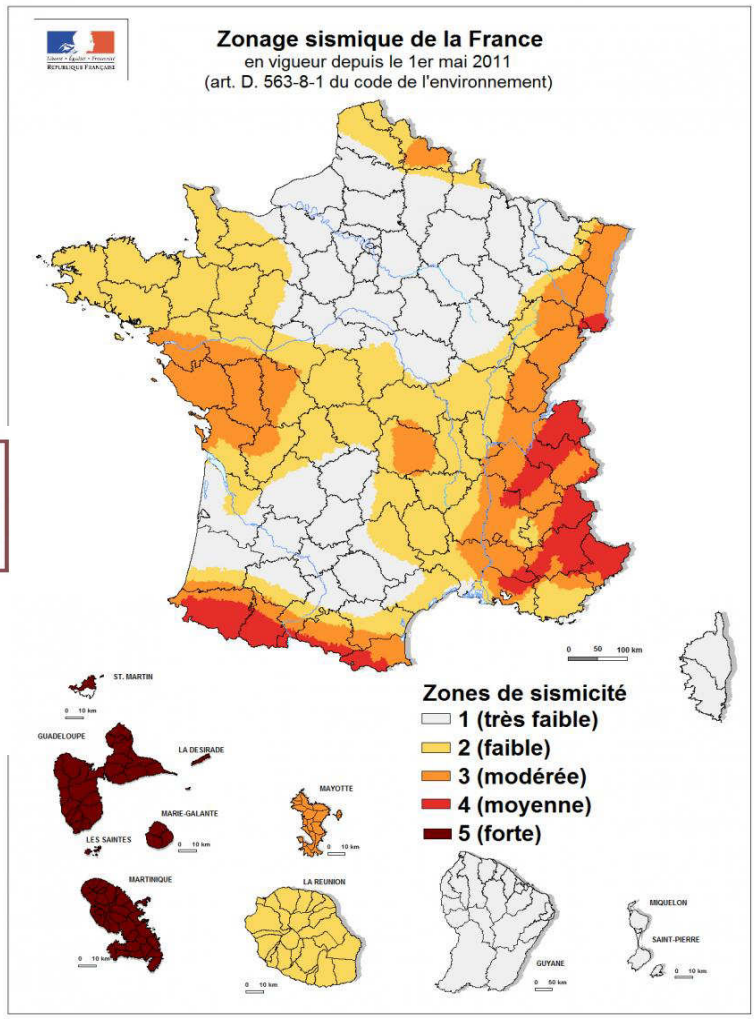

Les bons réflexes

Avant l'alerte

- **S'informer des risques encourus et de consignes de sauvegarde**
- **Disposer d'un poste à radio à piles**
- **Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité**
- **Fixer les appareils et meubles lourds**

Dès l'alerte

- **Ecouter la radio**

⇒ ***Vous êtes à l'intérieur :***
- **S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur porteur**
- **Couper l'eau, le gaz et l'électricité**

⇒ ***Vous êtes à l'extérieur :***
- **S'éloigner de ce qui peut s'effondrer**

⇒ ***Vous êtes en voiture :***
- **S'éloigner de ce qui peut s'effondrer et rester à l'intérieur du véhicule**

Après l'alerte

- **Vérifier l'eau, le gaz et l'électricité**
- **En cas de fuite, aérer, fuir et prévenir les autorités**
- **Ne pas allumer de flamme ou cigarettes**
- **Ne pas prendre l'ascendeur**
- **S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer**
- **Ne pas toucher les câbles à terre**

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport sur les voies routières, ou ferrées.
Les incidents peuvent se traduire par des explosions, des incendies (effet primaire) ou par la dispersion dans l'eau, l'air ou le sol de produits toxiques (effets secondaires).

Prévenir / protéger

Le règlement du transport de matières dangereuses impose une signalisation spécifique et des contrôles réguliers.

⇒ **Le risque incendie** suite à un échauffement, une fuite. L'incendie peut entrainer des brûlures et des asphyxies.

⇒ **Le risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits. Elle peut entraîner une onde de choc et l'émission de projectiles.

⇒ **Le risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol. Elle peut entrainer des intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.

⇒ **Le risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. Un déversement accidentel de matières dangereuses est susceptible de polluer les rivières, les cours d'eau.

Gestion du risque

Mesures de prévention :

- Les transporteurs sont soumis à des obligations réglementaires
- Connaissance des codes dangers apposés sur les véhicules

Mesures de protection :

- Limitation de la vitesse
- Véhicule ouvreur en tête de convoi

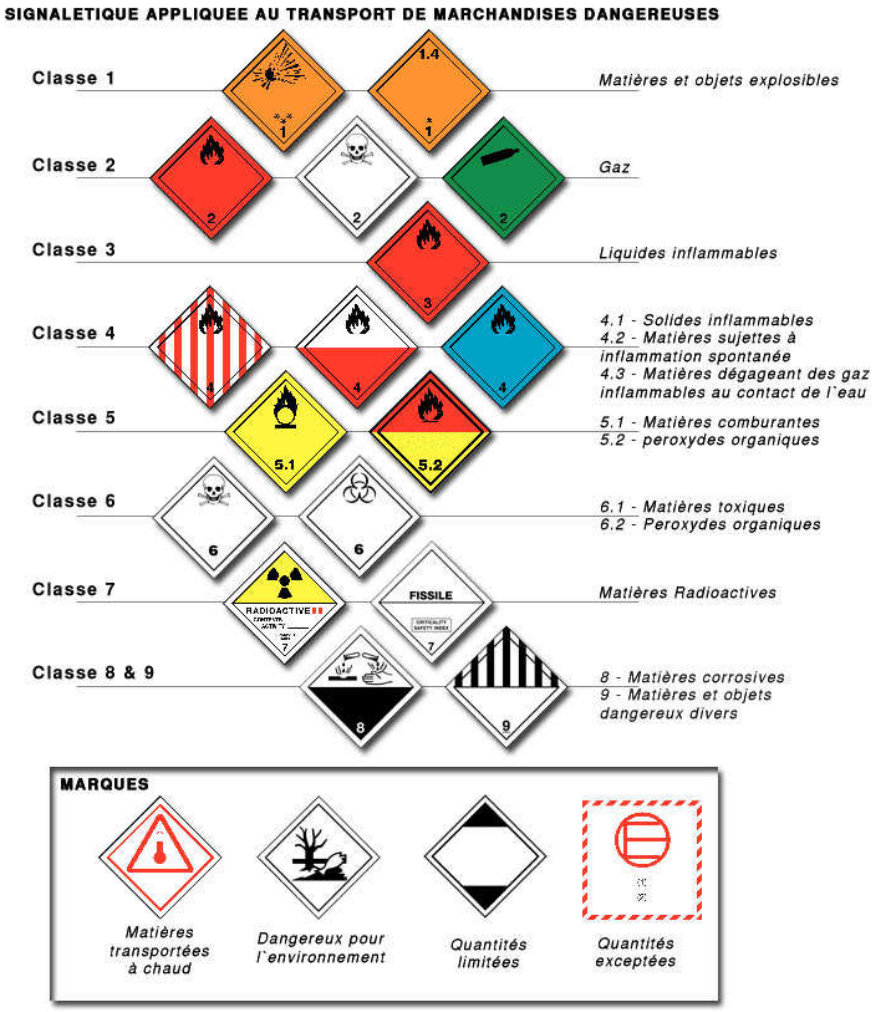

Les bons réflexes

⇒ **Dès l'alerte**

- **Rejoindre le bâtiment le plus proche**
- **Fermer et calfeutrer les portes, les fenêtres et ventilation**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Supprimer toute flamme ou étincelle**
- **Disposer d'un poste à radio à piles et d'une lampe de poche**
- **Faire une réserve d'eau potable, de vivres, et de vêtements chauds**

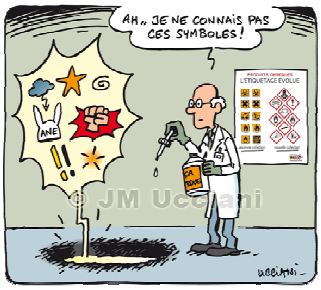

⇒ **Pendant l'alerte**

- **Rester confiné**
- **Ecouter la radio**
- **Ne pas tenter d'aller chercher les enfants à l'école**
- **Ne pas téléphoner**

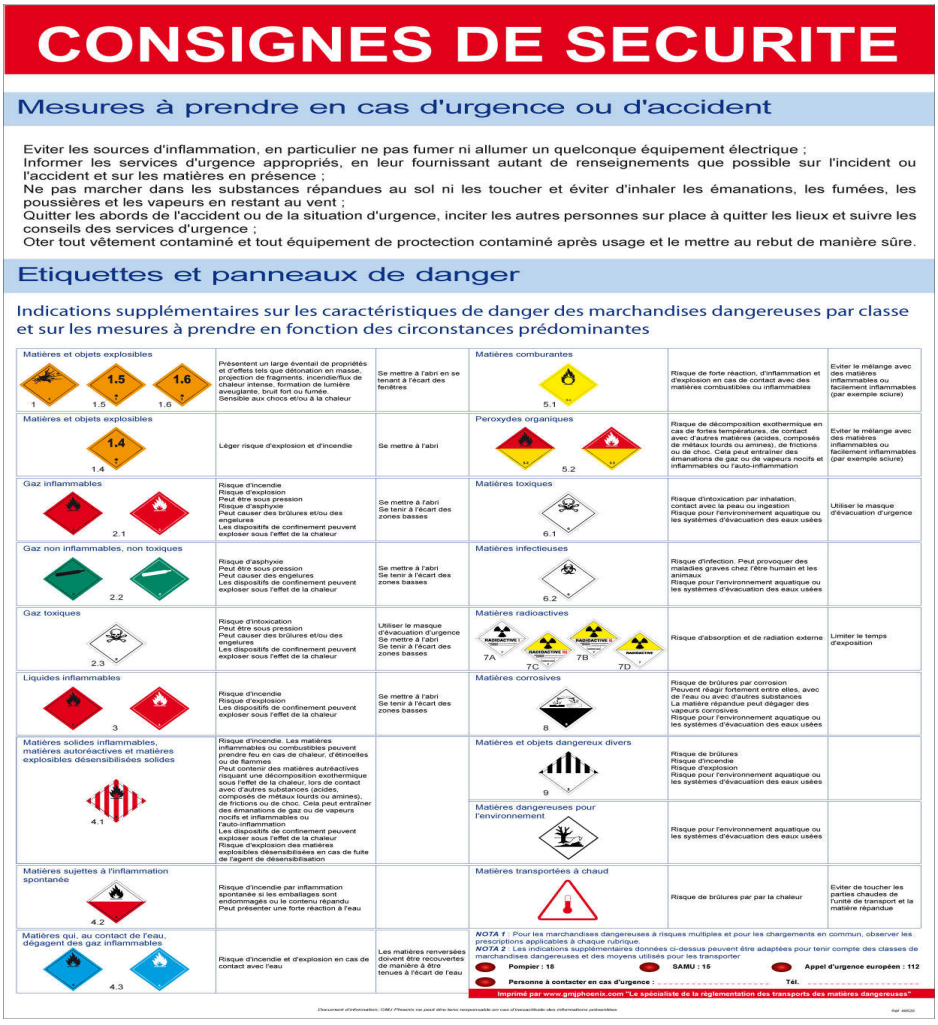

CONSIGNES DE SECURITE

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

Eviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique ;
Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence ;
Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent ;
Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence ;
Oter tout vêtement contaminé et tout équipement de proctection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Etiquettes et panneaux de danger

Indications supplémentaires sur les caractéristiques de danger des marchandises dangereuses par classe et sur les mesures à prendre en fonction des circonstances prédominantes

Matières et objets explosibles (1, 1.5, 1.6)	Présentent un large éventail de propriétés et d'effets tels que détonation en masse, projection de fragments, incendie/flux de chaleur intense, formation de lumière aveuglante, bruit fort ou fumée. Sensible aux chocs et/ou à la chaleur	Se mettre à l'abri en se tenant à l'écart des fenêtres	Matières comburantes (5.1)	Risque de forte réaction, d'inflammation et d'explosion en cas de contact avec des matières combustibles ou inflammables	Eviter le mélange avec des matières inflammables ou facilement inflammables (par exemple scure)
Matières et objets explosibles (1.4)	Léger risque d'explosion et d'incendie	Se mettre à l'abri	Peroxydes organiques (5.2)	Risque de décomposition exothermique en cas de fortes températures, de contact avec d'autres matières (acides, composés de métaux lourds ou amines), de frictions ou de choc. Cela peut entraîner des émanations de gaz ou de vapeurs nocifs et inflammables ou l'auto-inflammation	Eviter le mélange avec des matières inflammables ou facilement inflammables (par exemple scure)
Gaz inflammables (2.1)	Risque d'incendie Risque d'explosion Peut être sous pression Risque d'asphyxie Peut causer des brûlures et/ou des engelures Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur	Se mettre à l'abri Se tenir à l'écart des zones basses	Matières toxiques (6.1)	Risque d'intoxication par inhalation, contact avec la peau ou ingestion Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées	Utiliser le masque d'évacuation d'urgence
Gaz non inflammables, non toxiques (2.2)	Risque d'asphyxie Peut être sous pression Peut causer des engelures Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur	Se mettre à l'abri Se tenir à l'écart des zones basses	Matières infectieuses (6.2)	Risque d'infection. Peut provoquer des maladies graves chez l'être humain et les animaux Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées	
Gaz toxiques (2.3)	Risque d'intoxication Peut être sous pression Peut causer des brûlures et/ou des engelures Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur	Utiliser le masque d'évacuation d'urgence Se mettre à l'abri Se tenir à l'écart des zones basses	Matières radioactives (7A, 7B, 7C, 7D)	Risque d'absorption et de radiation externe	Limiter le temps d'exposition
Liquides inflammables (3)	Risque d'incendie Risque d'explosion Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur	Se mettre à l'abri Se tenir à l'écart des zones basses	Matières corrosives (8)	Risque de brûlures par corrosion Peuvent réagir fortement entre elles, avec de l'eau ou avec d'autres substances La matière répandue peut dégager des vapeurs corrosives Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées	
Matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides (4.1)	Risque d'incendie. Les matières inflammables ou combustibles peuvent prendre feu en cas de chaleur, d'étincelles ou de flammes Peut contenir des matières autréactives risquant une décomposition exothermique sous l'effet de la chaleur, lors de contact avec d'autres substances (acides, composés de métaux lourds ou amines), de frictions ou de choc. Cela peut entraîner des émanations de gaz ou de vapeurs nocifs et inflammables ou l'auto-inflammation Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur Risque d'explosion des matières explosibles désensibilisées en cas de fuite de l'agent de désensibilisation		Matières et objets dangereux divers (9)	Risque de brûlures Risque d'incendie Risque d'explosion Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées	
			Matières dangereuses pour l'environnement	Risque pour l'environnement aquatique ou les systèmes d'évacuation des eaux usées	
Matières sujettes à l'inflammation spontanée (4.2)	Risque d'incendie par inflammation spontanée si les emballages sont endommagés ou le contenu répandu Peut présenter une forte réaction à l'eau		Matières transportées à chaud	Risque de brûlures par par la chaleur	Eviter de toucher les parties chaudes de l'unité de transport et la matière répandue
Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (4.3)	Risque d'incendie et d'explosion en cas de contact avec l'eau	Les matières renversées doivent être recouvertes de manière à être tenues à l'écart de l'eau	NOTA 1 : Pour les marchandises dangereuses à risques multiples et pour les chargements en commun, observer les prescriptions applicables à chaque rubrique. NOTA 2 : Les indications supplémentaires données ci-dessus peuvent être adaptées pour tenir compte des classes de marchandises dangereuses et des moyens utilisés pour les transporter Pompier : 18 — SAMU : 15 — Appel d'urgence européen : 112 Personne à contacter en cas d'urgence : ..... Tél.		

Imprimé par www.greyphoenix.com "Le spécialiste de la réglementation des transports des matières dangereuses"

Document d'information. GREY Phoenix ne peut être tenu responsable en cas d'inexactitude des informations présentées

Ref. 46526

⇒ **Si vous êtes témoin d'un accident :**

- **Donner l'alerte**
- **Déplacer les victimes en cas de risque d'explosion**
- **Si un nuage toxique se forme, fuir perpendiculairement au vent**

⇒ **Après l'alerte**

- **Aider les personnes sinistrées**
- **Respecter les consignes**
- **S'assurer que l'eau du**

ALEAS METEOROLOGIQUES

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement des cartes de vigilance afin d'annoncer la survenance de phénomènes météorologiques (vents violents, fortes précipitations, orages, neige/verglas, avalanches, grand froid, canicule).

En vigilance orange ou rouge, se tenir au courant de l'évolution météorologique et suivre les conseils des pouvoirs publics : www.meteofrance.com/vigilance/index.html

Département classé en vigilance ORANGE (phénomène dangereux de forte intensité)

Vent fort

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés
- Limiter vos déplacements

Fortes précipitations

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations
- Limiter vos déplacements
- Ne pas s'engager ni à pied, ni en voiture, sur route inondée

Orages

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Limiter vos déplacements

Neige/verglas

- Routes difficiles et trottoirs glissants
- Préparer vitre déplacement et itinéraire
- Renseignez vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

Département classé en vigilance ROUGE (phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle)

Vent fort

- Risque de chutes de branches et d'objets divers
- Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- Voies impraticables
- Eviter vos déplacements

Fortes précipitations

- Visibilité réduite
- Risque d'inondations fort
- Eviter vos déplacements
- Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied, ni en voiture

Orages

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Eviter vos déplacements

Neige/verglas

- Routes impraticables et trottoirs glissants
- Eviter les déplacements
- Renseignez vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

Le risque canicule